

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.069

L'An Deux Mille Deux, le 22 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

6 MAI 2002

6 MAI 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDOBLER représenté par M. LE GUEUT
Mme MONTRON représentée par Mme LECOMTE
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

M. CAU a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2002 AUX ASSOCIATIONS A
CARACTERE SOCIAL

VOTE : UNANIMITE

La Commission des Affaires Sociales qui s'est réunie le 03 Avril 2002, a proposé une répartition du crédit prévu au Budget Primitif 2002 pour les associations à caractère social.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette répartition :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Vu l'avis de la Commission des affaires sociales du 03 Avril 2002.
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'allouer les subventions 2002 aux associations suivantes :

- Secours Populaire Français	920 E
- Association départementale d'Action Educative	125 E
- Croix Rouge Française	1 680 E
- Association Valentin Haüy	800 E
- Secours Catholique	915 E
- Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	700 E
- Association des Handicapés du Pays Royannais	610 E
- Association France Coulet Chiens Guides d'Aveugles	1 100 E
- Association des Jeunes Sapeurs Pompiers du Pays Royannais	300 E
	=====
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES	7 150 E
TOTAL CREDIT BUDGET	35 612 E
CREDIT RESERVE	28 462 E

- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 6574 - 520 du budget Primitif 2002.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 mai 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS